

Commune de DORNOT

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 25 octobre au 25 novembre 1988
APPROBATION A.P. du 24 avril 1989

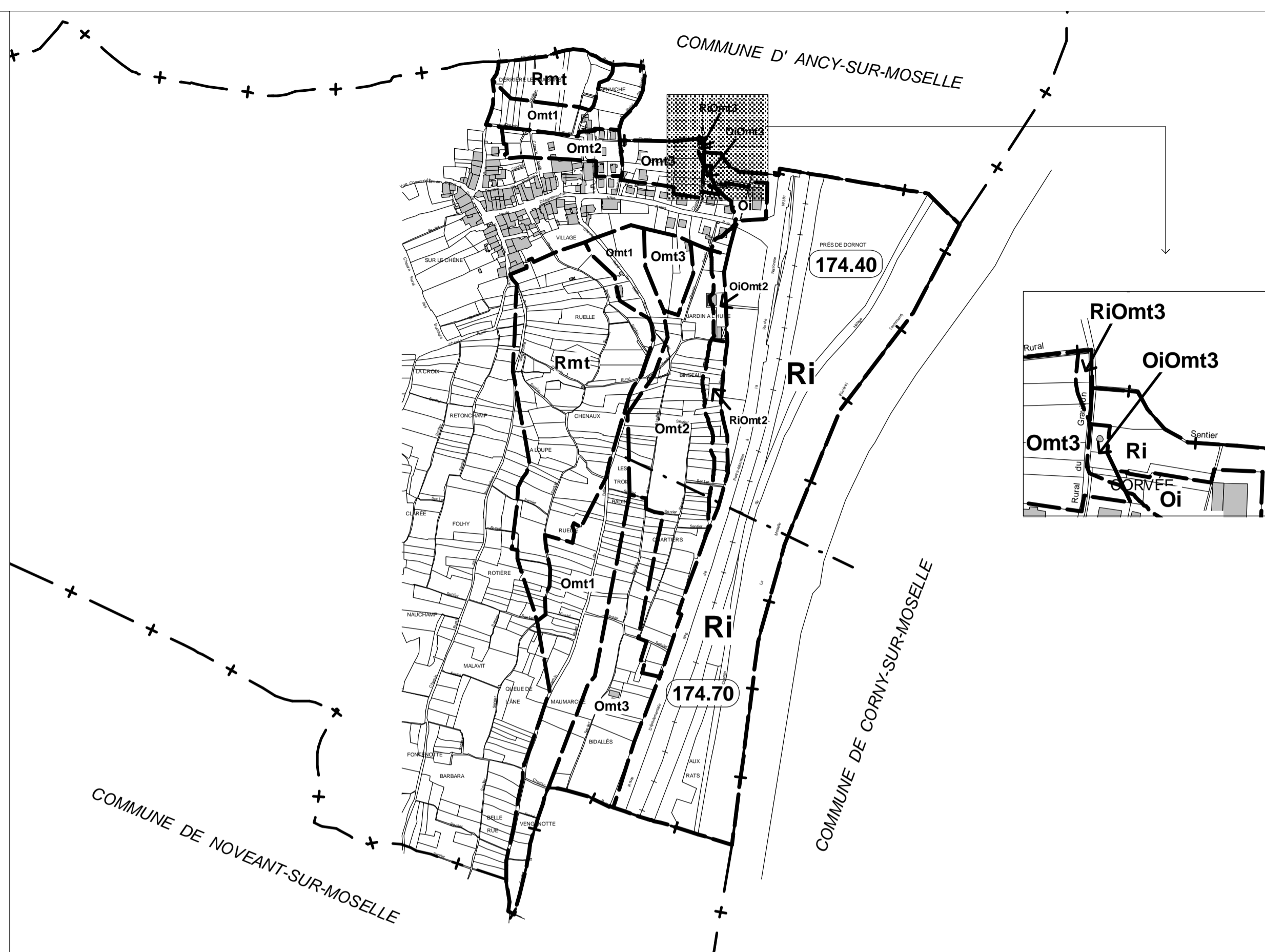
MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 09 octobre 2006
ENQUETE PUBLIQUE du 18 septembre au 31 octobre 2007
APPROBATION A.P. du

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Vu pour être annexé à mon arrêté n° DDC-SAH n° 2008-005
du 14 AVR. 2008

LE PRÉFET, Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

ECHELLE 1/5000



LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Rmt** ZONE ROUGE - RISQUE FORT
→ INCONSTRUCTIBLE
- Omt1** ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
- Omt2** ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)
- Omt3** ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS PREALABLE

INONDATIONS

- Ri** ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE
- Oi** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- Limite de secteur de hauteur d'eau
174.40 Cote de crue centennale, crue de référence

RiOmt2 ZONES TOUCHEES A LA FOIS PAR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET LES INONDATIONS

--- Limite de zone